

## XIX<sup>E</sup> RENCONTRE DES GROUPES D'AMITIÉ FRANCE-ALLEMAGNE DU SÉNAT ET DU BUNDES RAT

### Compte rendu du déplacement d'une délégation du groupe interparlementaire d'amitié France – Allemagne à Berlin et Potsdam

20 au 22 septembre 2018

À l'invitation du groupe d'amitié Allemagne-France du Bundesrat, une délégation du groupe interparlementaire d'amitié France-Allemagne du Sénat, conduite par sa présidente, Mme Catherine Troendlé, Vice-présidente du Sénat, et composée également de M. Philippe Dallier, Vice-président du Sénat en charge des relations internationales, de Mme Colette Mélot, Vice-présidente du groupe d'amitié, de Mme Michelle Gréaume, Secrétaire du groupe, et de Mme Martine Berthet, membre du groupe, s'est rendue à Berlin du 20 au 22 septembre 2018, pour la XIX<sup>e</sup> rencontre entre les deux groupes d'amitié. M. Ronan Le Gleut, Secrétaire du groupe, a rejoint la délégation sur place.



*La délégation saluée en séance publique par M. Michael Müller, Président du Bundesrat*

À son arrivée au Bundesrat, la délégation du Sénat a été accueillie par M. Tobias Hans, ministre-président du Land de Sarre, nouveau Président du groupe d'amitié Allemagne-France du Bundesrat, puis elle a été saluée en séance publique. Le Président du Bundesrat a souligné la contribution apportée par les deux

groupes d'amitié à l'approfondissement des relations franco-allemandes, notamment au travers de leur session de travail annuelle.

#### **I. Adoption d'une déclaration commune relative à la révision du Traité de l'Élysée**

À l'initiative de leurs Présidents, Mme Catherine Troendlé et M. Tobias Hans, les groupes d'amitié du Sénat et du Bundesrat ont adopté une déclaration commune par laquelle ils affirment leur volonté de contribuer à l'élaboration du nouveau Traité de l'Élysée.

Annoncé par les gouvernements français et allemand le 22 janvier 2018, lors de la célébration du 55<sup>e</sup> anniversaire du Traité de l'Élysée, ce nouveau Traité a pour objectif l'approfondissement de la coopération franco-allemande et son adaptation aux enjeux actuels. Le rôle des parlements français et allemand doit également se voir renforcé dans ce cadre.

#### **Déclaration des groupes d'amitié France-Allemagne du Sénat et du Bundesrat à l'occasion de leur XIX<sup>e</sup> rencontre le 21 septembre 2018 à Berlin**

La célébration du 55<sup>e</sup> anniversaire du Traité de l'Élysée en cette année 2018 est une chance historique pour le renforcement et l'approfondissement des relations franco-allemandes. Les groupes d'amitié du Sénat français et du Bundesrat s'inscrivent résolument dans la contribution à la rédaction du nouveau Traité de l'Élysée. Ils saisissent cette occasion pour développer encore davantage leur coopération dans une relation de confiance.

Les relations franco-allemandes ne concernent pas seulement Paris et Berlin, mais aussi les collectivités territoriales, les régions et les Länder en France et en Allemagne. Le Sénat et le Bundesrat ont, dans ce contexte, une responsabilité particulière et de multiples opportunités pour y contribuer activement.

En conséquence, les groupes d'amitié saluent la décision des commissions des Affaires européennes du Sénat et du Bundesrat d'élaborer une déclaration commune pour le 22 janvier 2019, date du 56<sup>e</sup> anniversaire du Traité de l'Élysée, dans laquelle sera exprimée l'intention d'intensifier plus encore la coopération et la coordination des travaux entre les deux institutions. Les membres des groupes d'amitié se déclarent prêts à s'engager activement dans ce processus et à soutenir l'élaboration de cette déclaration.

Une coopération pourrait être envisagée dans les domaines suivants :

- l'organisation de réunions de commissions et de séances publiques communes du Sénat et du Bundesrat ;
- des initiatives conjointes sur des thèmes d'intérêt commun ;
- une concertation renforcée en matière de transposition du droit communautaire ;
- l'engagement pour davantage de subsidiarité dans l'Union européenne ; la coopération en matière de transposition des propositions de la Task Force de l'Union européenne concernant la subsidiarité et la proportionnalité ;
- l'harmonisation de la législation dans le domaine de la coopération transfrontalière et la prise en compte des intérêts des régions frontalières ;
- l'encouragement de l'apprentissage de la langue du pays partenaire et du multilinguisme ;
- la facilitation de l'accès à des programmes européens, en particulier pour les apprentis ;
- l'intensification des échanges entre les membres du Bundesrat et du Sénat, ainsi qu'entre les fonctionnaires.

Les membres du groupe d'amitié France-Allemagne du Sénat rencontreront prochainement l'Ambassadeur d'Allemagne, avec des députés, afin d'échanger sur le rôle des parlementaires dans l'approfondissement des relations franco-allemandes.

Les délégations du Sénat et du Bundesrat ont ensuite poursuivi leur session de travail par des échanges sur les thèmes de la politique européenne de cohésion et du numérique en

territoire rural, présentés respectivement par M. Michael Schneider, membre du Bundesrat, secrétaire d'État pour les Affaires fédérales et européennes, Plénipotentiaire du Land de Saxe-Anhalt auprès de l'État fédéral, et M. Thomas Kralinski, membre du Bundesrat, Secrétaire d'État, Plénipotentiaire du Land de Brandebourg auprès de l'État fédéral.



*La délégation du groupe d'amitié France-Allemagne du Sénat accueillie au Bundesrat par M. Tobias Hans, Président du groupe d'amitié Allemagne-France du Bundesrat (au centre)*

Deux autres thématiques avaient été retenues par la partie française pour cette XIX<sup>e</sup> session de travail entre les groupes d'amitié du Sénat et du Bundesrat.

Ainsi, Mme Catherine Troendlé a exposé les modalités de prise en charge et d'accompagnement des mineurs délinquants en France, avant d'échanger avec la délégation du Bundesrat sur la situation en Allemagne. Puis, les membres du groupe d'amitié ont longuement échangé sur le thème de la politique de la ville qui fut présenté par M. Philippe Dallier.



*La délégation avec M. Roland Theis, membre du Bundesrat, Secrétaire d'État pour la Justice et pour les Affaires européennes du Land de Sarre, Plénipotentiaire du Land de Sarre pour les Affaires européennes (au centre)*

## II. Échanges sur l'actualité politique allemande au niveau fédéral : des turbulences au sein de la coalition gouvernementale

Lors de son déplacement à Berlin, la délégation sénatoriale a pu échanger sur la situation politique en Allemagne, dans le contexte de turbulences au sein de la « grande coalition » au pouvoir.

Parallèlement à la polémique, au sein de la coalition, autour du nouveau poste de l'ex-directeur du renseignement intérieur, démis de ses fonctions à la suite de propos contestés et contredisant la Chancelière, des dissensions sont apparues au sein même du groupe CDU/CSU au Bundestag. Ainsi, pour la première fois depuis 1973, un député du groupe CDU/CSU au Bundestag a candidaté, face au président du groupe en place depuis 13 ans, en plaidant pour un « nouveau départ » au sein du groupe. Son élection, le 25 septembre, a ainsi créé la surprise. La Chancelière, qui avait soutenu la reconduction du président du groupe, estimant que « ce serait un mauvais moment pour un changement », a reconnu une « défaite ».

Aux difficultés rencontrées au sein de la grande coalition, tout juste six mois après la nomination du gouvernement, s'ajoutent ainsi des dissensions internes au groupe politique CDU/CSU de la Chancelière, dans un contexte où l'extrême-droite continue de croître dans les sondages. Ainsi, selon un sondage publié le 20 septembre, dans l'hypothèse d'élections au Bundestag, les votes se répartiraient ainsi, en comparaison avec les résultats des dernières élections de septembre 2017 :

	Sondage Infratest dimap	Élection au Bundestag
Dates	20.09.2018	24.09.2017
CDU/CSU	28 %	32,9 %
SPD	17 %	20,5 %
GRÜNE	15 %	8,9 %
FPD	9 %	10,7 %
DIE LINKE	10 %	9,2 %
AfD	18 %	12,6 %
Autres	3 %	5,0 %

Source <https://www.wahlrecht.de/umfragen/>

Par ailleurs, la progression de l'extrême droite est suivie attentivement à l'approche d'échéances électorales dans plusieurs Länder : en Bavière le 14 octobre, en Hesse le 28 octobre, puis à Brême, dans le Brandebourg, en Saxe et en Thuringe en 2019. Selon les derniers sondages, elle ferait ainsi son entrée au Parlement du Land de Hesse (14 % des intentions de vote) où elle n'était jusque-là pas représentée, et elle serait la 2<sup>e</sup> force politique dans les Länder de Saxe et de Thuringe (avec respectivement 24 % et 23 % des intentions de vote). Avec 23 % des intentions de vote, elle arriverait même en tête, au même niveau que le SPD, dans le Land de Brandebourg, ce qui confirme sa percée croissante en particulier dans les Länder de l'ex-Allemagne de l'Est.

## III. Focus sur le Land de Brandebourg

Les rencontres annuelles entre les membres des groupes d'amitié France-Allemagne du Sénat et du Bundesrat visent à leur permettre d'avoir une meilleure connaissance non seulement des deux institutions, mais également des collectivités territoriales françaises et des Länder allemands, dont la représentation fait la spécificité du Sénat et du Bundesrat.

À l'issue des échanges de vues, M. Thomas Kralinski a ainsi invité la délégation à Potsdam, capitale du Land de Brandebourg.

La délégation a pu y visiter le Parlement du Land (*Landtag*). Dans le système fédéral allemand, les Länder, États-régions, disposent d'une compétence législative concurrente avec celle de l'État fédéral. Ainsi, dans les matières autres que celles relevant de la compétence législative exclusive de l'État fédéral (affaires étrangères, défense, navigation aérienne, transports ferroviaires...), les Länder peuvent légiférer si l'État fédéral n'a pas fait usage de sa compétence législative. *A fortiori*, dans certains domaines (compétence éducative et culturelle, compétence policière, droit économique, prestations sociales, financement des hôpitaux...), l'État fédéral ne peut même intervenir que si « l'établissement de conditions de vie équivalentes sur le territoire fédéral ou la sauvegarde de l'unité juridique ou économique rendent nécessaire une législation fédérale dans l'intérêt de l'ensemble de l'État ».

Depuis les dernières élections du 14 septembre 2014, les 88 membres du Parlement du Land de Brandebourg, élus pour 5 ans, se répartissent ainsi : 30 appartiennent

au groupe politique SPD, 21 au groupe CDU, 17 au groupe « Die Linke », 10 à l'AfD, 6 au groupe des Verts et 4 au groupe des « Freie Wähler » (Electeurs libres). La coalition gouvernementale qui en découle est une coalition formée par le SPD et « Die Linke », les autres groupes politiques étant dans l'opposition.

Cinquième Land allemand de par sa superficie, le Land de Brandebourg est peu densément peuplé (84 habitants/km<sup>2</sup>), 90 % des 2,5 millions d'habitants se concentrant sur les zones proches de Berlin. Le Brandebourg bénéficie en effet de sa proximité avec la capitale fédérale, dont l'attractivité n'a cessé de croître récemment.



Visite de la salle des séances du Parlement du Land de Brandebourg à Potsdam, avec M. Thomas Kralinski

Lieu de résidence de nombreux actifs travaillant à Berlin, en raison du coût de l'immobilier plus faible, mais également lieu de villégiature de nombreux Berlinois, le

Brandebourg a mis l'accent sur le tourisme en valorisant ses stations thermales, ses nombreux lacs et parcs naturels, ainsi que ses forêts (un tiers de sa superficie). Région très agricole, le Brandebourg développe également l'agritourisme. La situation économique du Brandebourg s'est nettement améliorée depuis la réunification et son taux de chômage est passé de plus de 20 % alors, à moins de 6 % aujourd'hui.

Néanmoins, des écarts subsistent globalement entre les Länder de l'ancienne RDA et l'Ouest, le taux de chômage moyen s'établissant respectivement à 7,9 % et 5,4 %. Les disparités financières entre Länder les plus riches d'Allemagne (Bavière, Bade-Wurtemberg et Hesse notamment) et les plus pauvres font l'objet d'une compensation par un système de solidarité et de péréquation financière prévu par la Loi fondamentale. Une réforme de ce système est en cours, à la suite d'une plainte déposée par deux des principaux contributeurs nets (Bavière et Hesse) auprès de la Cour constitutionnelle fédérale, et prévoit pour l'avenir un engagement financier direct accru de l'État fédéral, en contrepartie du transfert de certaines compétences au niveau fédéral (autoroutes par exemple) et un renforcement des mécanismes de surveillance budgétaire.

\*

Les groupes d'amitié France-Allemagne du Sénat et du Bundesrat sont convenus d'organiser leur prochaine session de travail entre juin et septembre 2019 en France, à l'occasion de leur XX<sup>e</sup> rencontre.

### Composition de la délégation



**Mme Catherine TROENDLÉ**  
Présidente du groupe  
Vice-présidente du Sénat  
Sénateur du Haut-Rhin  
(Les Républicains)



**M. Philippe DALLIER**  
Vice-président du Sénat  
Sénateur de la Seine-Saint-Denis  
(Les Républicains)



**Mme Colette MÉLOT**  
Vice-présidente du groupe  
Sénatrice de la Seine-et-Marne  
(Les Indépendants – République et  
Territoires)



**Mme Michelle GRÉAUME**  
Secrétaire du groupe  
Sénatrice du Nord  
(CRCE)



**M. Ronan LE GLEUT**  
Secrétaire du groupe  
Sénateur représentant les Français établis  
hors de France - (Les Républicains)



**Mme Martine BERTHET**  
Membre du groupe  
Sénatrice de la Savoie  
(Les Républicains)

Composition du groupe d'amitié : [http://www.senat.fr/groupe-interparlementaire-amitie/ami\\_604.html](http://www.senat.fr/groupe-interparlementaire-amitie/ami_604.html)